Qui sommes-nous ?

L'association et son histoire

Depuis 1987, L'ACSP est une **association** à but non lucratif agréée par la préfecture de Paris pour l'aide aux chômeurs par l'emploi. L'ACSP fonde sa démarche sur **l'articulation et la combinaison de nouveaux liens entre le social et l'économie**. Nous mettons à la disposition des entreprises, collectivités et particuliers des personnes en recherche d'emploi. **L'ACSP par son personnel compétent dans divers métiers assure des délais rapides et un coût étudié**. L'ACSP est adhérente au CDAI (Comité Départemental des Associations Intermédiaires de Paris) de l'ARDIE (Association Régionale).

A votre écoute

- **Un simple appel téléphonique** pour votre demande
- Nous vous proposons un **contrat de mise à disposition avec un(e) employé(e) ou plusieurs pour la durée de la tâche à effectuer.**
- **Pendant l'exécution du contrat, la personne employée est salariée de notre association.**

Vos avantages

- La toute légalité de nos interventions.
- Une **réduction d'impôts de 50% des sommes dépensées** dans le cadre des emplois familiaux (ménage, garde d'enfants...).
- Pour évaluer les interventions de longues durées nous nous déplaçons à votre domicile ou votre entreprise. **Ensemble nous étudions la solution la mieux adaptée à vos besoins.**
- **Aucune tâche administrative, une démarche simple** : nous nous chargeons de la préparation du contrat de travail, des fiches de paye et du calcul des cotisations Urssaf et autres.
- En vous proposant un service de proximité, les frais de déplacement sont gratuits pour les emplois familiaux ou de bureau et de 3,40 € par jour pour tout autre intervention.

Quels sont nos clients ?

- **Particuliers,**
- **Entreprises et comités d'entreprise,**
- **Collectivités, associations et organismes publics (ministères, mairies...),**
- **Syndics de copropriété, copropriétés auto-gérées, bailleurs sociaux,**
- **Professions libérales : cabinets notariaux, d'avocats, médicaux, laboratoires, pharmacies...**